

Distr.

**LIMITÉE**

**CS/CM/TWGCC/1/21/4**

Septembre 2021

**FRANÇAIS**

Original : ANGLAIS

**MARCHÉ COMMUN**

**de l’Afrique orientale et australe**

**TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DOUANIÈRES**

***Thème :*** *« Le COMESA @ l’heure de l’intégration numérique »*

*CC/SK-eck(2021)*

**CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU CONSEIL PRISE À SA QUARANTE ET UNIÈME RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2020, LES TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE (GTT) SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DOUANIÈRES SONT EFFECTUÉS COMME SUIT :**

# Contexte

Lors de sa réunion du 7 au 8 décembre 2015 à Lusaka (Zambie), le 35ème Conseil des ministres a décidé d’avoir une approche régionale de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).

Conformément à ladite décision du Conseil, le quarante et unième Conseil des ministres, lors de sa réunion virtuelle du 26 novembre 2020, a créé le Groupe de travail technique (GTT) sur le renforcement des capacités douanières (RCD) en vue d'aider la région à développer ses capacités douanières.

# Composition

1. Le Groupe de travail technique sur le renforcement des capacités douanières (GTT – RCD) sera composé des représentants des États membres qui seront choisis sur la base de leurs compétences techniques dans le domaine du RCD. À cette fin, chaque État membre choisit une personne de son administration pour le représenter

2. Le GTT – RCD sera composé de 11 États membres, la première année, et 13 États membres la deuxième année. Les 13 États membres seront composé des dix États membres qui n'étaient pas représentés la première année et de trois autres membres dès la première année afin d'assurer la continuité.

# Participation aux réunions

1. À la réunion du GTT - RCD participeront les représentants des États membres constituant le GTT - RCD à l'époque.
2. Le président du GTT - RCD peut, en consultation avec les autres membres du GTT-RCD, inviter un représentant d'une organisation internationale ou tout autre expert, pour participer à leur réunion en vue d’une contribution technique et d’une assistance.

# Responsibilités

1. Le GTT - RCD sera chargé de faciliter l’élaboration de modules de formation et de manuels à utiliser dans le renforcement des compétences et capacités régionales. À cet égard, la priorité en 2021 sera donnée à l'élaboration de manuels de formation sur la gestion coordonnée des frontières ; le Guichet unique électronique ; le Portail d'informations commerciales ; le Certificat d'origine électronique ; et les Opérateurs économiques agréés selon les directives de la 41ème réunion du Conseil des ministres.
2. Une fois les supports de formation rédigés, le GTT - RCD les présentera au Comité Commerce et douanes, par l'intermédiaire du Sous-comité des Directeurs des douanes, pour examen, avant d’être examinés par le Conseil.
3. Le GTT - RCD sera responsable de la modification et de la mise à jour du matériel de formation.
4. Le GTT - RCD sera chargé de renforcer les capacités techniques des douanes dans la région et, ce faisant, organisera de temps à autre des cours de formation de formateurs.
5. Le GTT - RCD assurera la liaison avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour s'assurer que la région dispose de formateurs compétents accrédités par l'OMD dans les différents domaines du travail douanier.